**REGLEMENT DU CONCOURS AUTOMNE 2023**

**« LA MAISON ALSACIENNE DE NOS REVES »**

**Organisation :**

A l’occasion de la sortie de l’offre automne 2023, l’Association de l’Ecomusée d’Alsace, ayant son siège chemin du Grosswald à 68190 UNGERSHEIM, organise un concours gratuit et sans obligation d’achat sur le thème de la maison alsacienne. Le concours se déroulera du **4 septembre au 30 octobre 2023** : dépôt des œuvres entre le **9 octobre et le 27 octobre 2023**, vote du jury et proclamation des résultats **le 30 octobre 2023.**

**Participants :**

Le concours est ouvert :

- Aux écoles maternelles ou élémentaires (une seule classe par école) publiques ou privées situées dans les départements 67 et 68 (30 élèves maximum et 2 à 4 accompagnateurs, selon le nombre d’enfants et leur âge).

- Aux centres de loisirs, MJC, centres socio-culturels et accueils périscolaires (un seul groupe par structure) situés dans les départements 67 et 68 (30 enfants maximum et 2 à 4 accompagnateurs selon le nombre d’enfants et leur âge).

- Aux structures accueillant un jeune public en situation de handicap situés dans les départements 67 et 68

(30 enfants maximum et 2 à 4 accompagnateurs selon le nombre d'enfants et leur âge).

-l’accès au concours est limité aux 10 premières structures ayant retourné le bulletin d’inscription.

**But du Concours :**

Réaliser « à domicile » une œuvre collective sous forme d’affiche/tableau représentant « la maison alsacienne de nos rêves ».

**Thème du Concours :**

Chaque groupe devra représenter **une seule maison sur un support plat rectangulaire.**

Les techniques utilisées pourront être : le dessin, la peinture, le collage, etc…

Matériaux :

Chaque maison sera représentée avec des matériaux naturels ou de récupération.

Dimensions : Format A1 (59,4cm X 84,1 cm)

Fiche d’identification :

Chaque structure devra faire une fiche d’identification :

Sur une feuille A4 **plastifiée** devront figurer les éléments ci-dessous :

* Le numéro attribué lors de l’inscription
* L’âge des enfants
* Les matériaux utilisés pour la fabrication de l’œuvre
* Un descriptif de la maison en 5 lignes maximum.

**Cette fiche d’identification sera présentée avec chaque maison. Afin de respecter l’anonymat, merci de ne pas indiquer le nom de la structure sur la fiche d’identification.**

**Attention :** A l’issue du concours, les propriétaires qui en auront fait la demande pourront récupérer leur réalisation à l’Ecomusée entre le 6 novembre 2023 et le 24 novembre 2023.

**Inscription :**

Pour participer au concours il est obligatoire de remplir le bulletin d’inscription joint.

**Les bulletins d’inscription devront être envoyés à l’Association de l’Ecomusée d’Alsace avant le vendredi 29 septembre 2023.**

Les groupes retenus pour participer au concours correspondront aux 10 premiers bulletins de participation intégralement complétés et réceptionnés par l’Association de l’Ecomusée d’Alsace.

Ils auront alors accès gratuitement à l’Ecomusée d’Alsace dans une limite de 30 enfants et de 2 à 4 adultes (selon le nombre d’enfants et leur âge) pour déposer l’oeuvre (**entre le lundi 9 octobre et le vendredi 27 octobre 2023).**

**Jury :**

Une note sur 20 sera attribuée pour chaque maison par un jury composé de salariés et de bénévoles de l’Association de l’Ecomusée d’Alsace **le 30 octobre 2023.**

L’originalité et la créativité rentreront en ligne de compte pour l’élection de l’oeuvre gagnante. Les différences d’âge seront prises en compte dans le choix du jury.

Le groupe gagnant sera celui dont le nombre de points sera le plus élevé. Deux prix seront attribués.

Les résultats seront publiés sur le site internet de l’Ecomusée : [www.ecomusee-alsace.fr](http://www.ecomusee-alsace.fr) **à partir du 31 octobre 2023** et les groupes gagnants seront contactés par téléphone directement par le service du centre pédagogique.

**Lots :**

1er prix :

* Une journée pédagogique gratuite avec atelier pédagogique réservé (pour 30 enfants et 2 à 4 adultes maximum selon le nombre d’enfants et leur âge). Cette journée pourra être réservée durant la période suivante : du 04/12/23 au 17/05/24.

En période d’ouverture : du 04/12/23 au 05/01/24 et du 02/04/24 au 17/05/24 : 1 atelier d’une heure.

En période de fermeture : du 22/01/24 au 28/03/24 : 2 ateliers d’une heure.

2ème prix :

* Une visite libre gratuite à l’Ecomusée d’Alsace (pour 30 enfants maximum et 2 à 4 adultes maximum selon le nombre d’enfants et leur âge). Cette journée pourra être réservée durant la période d’ouverture suivante : du 02/04/2024 au 17/05/24.

La direction de l’Association organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si par faute d’un minimum d’inscription ou par suite de force majeure indépendante de sa volonté le concours devait être annulé.

Les gagnants autorisent par avance l’Association de l’Ecomusée d’Alsace à utiliser leurs noms, prénoms, commune de résidence et photographies à des fins de relations publiques, communication interne ou publicité sans que cela puisse donner lieu à une quelconque rémunération, à un droit ou un avantage quelconque autre que l’attribution de leur lot.

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les gagnants disposent d’un droit d’accès, de rectification et de suppression aux informations les concernant.

Les informations recueillies par l’Association de l’Ecomusée d’Alsace sont destinées exclusivement à l’Association de l’Ecomusée d’Alsace et ne seront en aucun cas diffusées auprès d’autres sociétés. Pour exercer ce droit, il suffit que le gagnant en fasse la demande écrite à l’Association de l’Ecomusée d’Alsace, chemin du Grosswald BP 71, 68190 à Ungersheim.